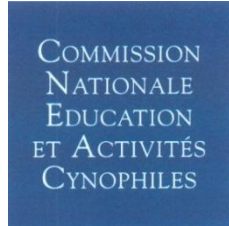




Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
Commission Nationale D'Education et D'Activités
Cynophiles
Président Jean Denis DEVINS



TOISAGE PAR LA FCI

Principes :

Une ONC (= Organisation Nationale Cynophile : pour la France c'est la SCC) doit obtenir l'accord de la FCI pour organiser une session de toisage.

Juges toiseurs :

Ils sont proposés par le responsable des juges toiseurs de la commission agility FCI à la commission FCI agility qui valide.

Organisation d'une session de toisage FCI :

Il faut :

- Trouver un lieu d'accueil
- Avoir 3 juges toiseurs FCI disponibles. Les juges toiseurs FCI ne sont pas nombreux (moins d'une vingtaine), tous les pays membres n'ont pas de juges toiseurs validés FCI. De plus, il n'y en a qu'un seul toiseur FCI par pays.
- Avoir le juge toiseur de la France disponible. Il a un rôle uniquement d'observateur mais sa présence est obligatoire.

Au final beaucoup de contrainte de calendriers personnels.

Combien de chiens sont acceptés ?

Le maximum est de 60 chiens par jour.

Pour s'inscrire à une session le demandeur doit obtenir l'accord écrit de son ONC

Le chien doit être âgé de 24 mois et être identifié par une puce. Pour la France il doit avoir une licence de l'année en cours lors de la demande.

Quel tarif ?

Le tarif dépend des frais inhérents à la mise en place de la session de toisage :

- frais de déplacements des juges
- frais d'hébergement des juges
- frais de restauration des juges.

Peut s'ajouter la location d'un lieu pour l'évènement. Les frais se comptent en milliers d'euros.

Le tarif dépend également du nombre de chiens inscrits. Nous n'avons aucune certitude du nombre d'inscrits, mais la variation va du simple au double. Avec 5000€ de frais et 60 inscrits cela donne une inscription à 85€ mais s'il n'y a que 30 inscrits l'inscription est à 170€.

L'organisation de l'EO nous permettait de profiter de la présence de certains juges toiseurs dans le cadre de l'événement, des concurrents aussi donc d'avoir un prix intéressant. Suite à l'annulation de la session programmée la veille de l'EO 2026, à ce jour la France n'a pas prévu de faire une nouvelle demande. Le calendrier des sessions organisées dans les pays voisins n'est pas communiqué par la FCI.

Commission de Toisage en France

Pour les chiens ayant obtenu leur toise définitive (9 mesures faites), il est toujours possible de saisir la commission de toisage en envoyant un mail au président de la CNEAC.

Cette commission réunissant 3 juges se réunit en principe lors des finales agility françaises.